



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
 DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**



VILLE DE MOLSHEIM
67120

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
 GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM

VILLE DE MUTZIG
67190

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 22 FEVRIER 2024

Nombre de membres
 du Comité-Directeur
 du Syndicat **22**

Nombre de membres
 qui se trouvent en
 fonction **22**

Nombre de délégués :
 - présents : **14**
 - représentés : **3**
 TOTAL **17**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 22 février à 18 heures 30, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :
 -
 Mme Laurence HOMMEL, Adjointe

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :
 Mme Marianne WEHR, Maire
 M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint

Pour la ville de **MUTZIG** :
 M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
 -
 -

Pour la commune de **DACHSTEIN** :
 -
 -

Pour la commune de **GRESSWILLER** :
 M. Pierre THIELEN, Maire
 Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe

Pour la commune de **SOULTZ-LES-BAINS** :
 M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
 -

Pour la commune de **DINSHEIM** :
 Mme Marie-Reine FISCHER, Maire
 M. Dominique CHRISTOPHE, Adjoint

Pour la ville de **MOLSHEIM** :
 M. Laurent FURST, Maire
 M. Philippe HEITZ, Adjoint
 M. Martial HELLER, Adjoint
 M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.

Pour la commune de **WOLXHEIM** :
 M. Adrien KIFFEL, Maire
 -

Membres représentés :

Mme Caroline PFISTER
 M. Nicolas WEBER
 Mme Nathalie DISCHLER

ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE
 ayant donné procuration à M. Alain VON WIEDNER
 ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

COMITE-DIRECTEUR
DU 22 FEVRIER 2024

ORDRE DU JOUR

1° ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 21 décembre 2023

2° FINANCES ET BUDGET

DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2024

3° DIVERS ET COMMUNICATION

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

N° 24-01

LE COMITE-DIRECTEUR

VU les articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d’un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire à chacune de ses séances plénières ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
désigne**

Monsieur Pierre THIELEN, en tant que secrétaire de la séance plénière en date du 22 février 2024.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 DECEMBRE 2023

N° 24-02

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 21 décembre 2023, diffusé à l’ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 22 février 2024 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l’unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 21 décembre 2023, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - DEBAT GENERAL D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR L’EXERCICE 2024

N° 24-03

LE COMITE-DIRECTEUR

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, conformément à l’article L.5211-26 du même Code ;

CONSIDERANT ainsi que les modalités d'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire reposent sur un exposé du Vice-Président portant, outre sur des considérations d'ordre général, sur :

- ✓ un schéma de propositions sur les options financières principales, notamment :
 - les contributions des communes pour l'année 2024,
 - la gestion de la dette,
 - la programmation des investissements à moyen et long terme et leur nature,
- ✓ une projection prévisionnelle par fonction et par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de l'exercice 2024 ;

VU le projet de Rapport d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2024, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 22 février 2024 ;

CONSIDERANT qu'il incombe dès lors d'arrêter les perspectives fondamentales des orientations budgétaires sur la base tri-directionnelle exposée ci-après ;

① EXPOSE DE MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT PORTANT DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE SUR LES ACTIONS INTERCOMMUNALES

L'exposé du Vice-Président s'appuie sur les documents joints en annexe à la présente délibération.

② SCHEMA DE PROPOSITIONS SUR LES OPTIONS FINANCIERES PRINCIPALES

LE COMITE-DIRECTEUR

**à l'unanimité
statue comme suit**

sur les orientations visant à la préparation du budget primitif de l'exercice 2024,

1. AU TITRE DES CONTRIBUTIONS FISCALISEES DES COMMUNES

entend

- procéder à un ajustement des contributions communales de l'ordre de 8 % pour la compétence SPORT SOULTZ-LES-BAINS,
- maintenir les autres contributions communales fiscalisées par rapport à l'exercice 2023, ce qui permet de faire face aux situations antérieures et répondre aux besoins nouveaux,

2. AU TITRE DE LA GESTION DE LA DETTE

admet

la souscription de nouveaux emprunts pour un montant de l'ordre de 712.421,38 € au fur et à mesure des besoins de trésorerie,

3. AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

entend

☞ **POUR LA FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX :**

-Néant,

☞ **POUR LA FONCTION 4 : SPORT ET JEUNESSE :**

-Pour le Centre Sportif « ATALANTE » :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Procéder au relamping des salles sportives en mettant en place des luminaires en led (Dojo et Basket),
- Remplacer les panneaux de basket,

- Remplacer le tableau affichage des scores,
- Installer des stores rideaux dans la grande salle et la petite salle,
- Renouveler l'installation WIFI,
- Rénover la toiture,

-Pour le Tennis au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Remplacer les luminaires des courts couverts,

-Pour les installations rugbystiques au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Procéder au changement des luminaires du terrain d'honneur,

-Pour la Commune de MOLSHEIM :

- Poursuivre la procédure de construction d'une salle de combat,

-Pour la Commune de MUTZIG :

- Procéder à l'aménagement d'une salle au Dôme,

-Pour la Commune de SOULTZ-LES BAINS :

- Installer un nouveau ballon d'eau chaude,
- Procéder au relamping du complexe sportif et à la mise en place d'un variateur éclairage Led,
- Rénover la toiture,
- Rénover les enrobés du terrain de basket,

-Pour la Commune de WOLXHEIM :

- Lancer la procédure de construction d'un nouveau club-house au terrain de football,

-Pour le Complexe sportif et culturel de DINSHEIM-sur-BRUCHE et GRESSWILLER :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Changer le ballon d'eau chaude sanitaire,
- Réaliser des menus travaux sanitaires,
- Procéder au relamping de la salle festive en mettant en place des luminaires en led,
- Rénover la toiture,
- Procéder à la remise aux normes des installations électriques,

③ PROJECTION PREVISIONNELLE DE LA GESTION 2024

procède

à la répartition des masses budgétaires selon la projection figurant dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 22 février 2024,

④ RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

prend acte

du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2024, dans les forme et rédaction proposées,

⑤ PROCLAME EN CONCLUSION

que les présentes directives adoptées suite au débat d'orientations budgétaires ne sont pas de nature, conformément à la loi, à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui seront arrêtés, lors de l'approbation du budget primitif 2024.

* * *

LU, APPROUVÉ ET SIGNÉ

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Laurent FURST

Pierre THIELEN